



Lyon, le 19 juillet 2016

LES ÉCHOS CFDT

Comité Technique du 13 JUILLET 2016

Régime indemnitaire - primes métiers :

L'intersyndicale CGT-**CFDT**-CFTC, représentative du personnel et majoritaire au comité technique a demandé l'inscription à l'ordre du jour du dossier des primes métiers réglementaires pour une application immédiate à tous les agents concernés des catégories A, B et C.

Un comité technique spécifique s'est donc tenu ce 13 juillet 2016.

Pour rappel, les agents recrutés par la Métropole ne bénéficient actuellement que du régime indemnitaire de grade métropolitain et ne perçoivent pas les primes métiers réglementaires (travaux dangereux, insalubrités, travail du dimanche et des jours fériés,).

L'Administration ne souhaite soumettre aux élus métropolitains qu'une seule et unique délibération portant sur l'ensemble du régime indemnitaire (correction part grade, part fonction et primes métiers).

Le délai d'application prévu initialement au 1^{er} juin 2016 est déjà dépassé.

Au vu du calendrier, sa mise en œuvre semble bien lointaine.

Vous trouverez en annexe le rapport élaboré par l'intersyndicale CGT-**CFDT**-CFTC présentant la démarche en 3 phases auprès de l'Administration.

Le vote s'est effectué seulement sur l'attribution immédiate des primes métiers réglementaires.

VOTE : Collège Employeur : **Abstention**

Collège délibératif : **15 voix**

CGT	CFDT	UNSA	CGC	CFTC	FO
POUR	POUR	Abstention	POUR	POUR	POUR

Ce dossier est adopté (pas grâce à l'UNSA).

L'Administration s'est abstenue car stratégiquement elle ne pouvait pas se permettre d'être contre le versement de ces primes métiers aux agents concernés, et joue un semblant de dialogue social.

Elle s'est tout de même engagée officiellement lors de ce comité technique pour une application au 1^{er} janvier 2017.